

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
DM-2024-0018**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 9 avril 2024 à 19h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

**DM-2024-0018 – Immeuble sis au 10 rue MacDonald, lot 3 862 182:**

- Procéder à l'installation d'une piscine creusée et de ses accessoires dans la cour avant alors que l'article 4.22 du Règlement de zonage 701 interdit l'installation d'une piscine dans cette cour ;
- Installer la piscine creusée à une distance de 1.40 mètres de la ligne latérale au lieu de 3.5 mètres tel que prévu au Règlement de zonage pour les lots de coin ;
- Installer les accessoires à la piscine creusée à une distance de 0.61 mètres de la ligne avant au lieu de 1.5 mètres tel que prévu au Règlement de zonage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

**Donné à Beauharnois, ce 25 mars 2024**



**Sandra Boulanger, greffière par intérim**